

## **Communiqué de Presse**

- 1- Le complexe du Temple de **Tamone** composé des Temples de **Tamone Toch** et **Tamone Thom**, situé sur la chaîne de Phnom Dangrèk est clairement situé en **territoire** cambodgien.
  
- 2- Selon le Procès-verbal d'abornement, **N° 22 sur le secteur 4 de la commission de délimitation des frontières entre l'Indo-Chine et le Siam** intitulé "**Sentier dit Prasat Tamone**", daté du **30 décembre 1908**, et la **Planche d'indications topographiques**, les temples de Tamone Toch et Tamone Thom sont à l'intérieur du territoire du Cambodge, malgré la perte du pilier de frontière N° 23 démarquant la frontière dans cette zone.
  
- 3- Le Cambodge est confiant que la Commission Conjointe Cambodge-Thaïlande sur la Démarcation de la Frontière Terrestre (the Cambodian-Thai Commission on the Demarcation of Land Boundary (JBC)), qui va se rencontrer dans un futur proche, sera capable de résoudre ce problème d'une manière pacifique dans un processus légal.
  
- 4- Par conséquent, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Cambodge **rejette** toute revendication contrairement aux bons **droits** du Cambodge.

Phnom Penh, le 12 août 2008